

Vallée de la Jeunesse

l'abri ouvre ses portes pour la saison froide

La Municipalité a décidé d'ouvrir comme chaque année l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse, et ce dès jeudi 1^{er} octobre, pour une période de sept mois.

Du 1^{er} octobre 2015 à fin avril 2016, l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse pourra accueillir jusqu'à 65 personnes et leur offrir un lit, une collation, un petit déjeuner ainsi que la possibilité d'accéder à des installations sanitaires. Les modalités d'accueil seront analogues à celles pratiquées dans les autres hébergements du dispositif lausannois, le Sleep-In et la Marmotte, à savoir cinq francs pour une nuit, aucune consommation d'alcool ni de stupéfiants.

La répartition prévoit 60 places pour les personnes qui ont réservé leur lit au Bureau des réservations et 5 places pour les cas d'urgence et de rigueur amenés pendant la nuit par la Police ou l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS). L'abri complète en hiver un dispositif qui comprend déjà, à l'année, deux autres hébergements, à savoir la Marmotte (31 places) et le Sleep In (24 places).

Le Bureau des réservations, rue César-Roux 16, accueille les personnes sans abri à la recherche d'un lit du mardi au samedi compris, entre 8h30 et 11h (de 10h30 à 12h les jours fériés). Aucune pièce d'identité n'étant requise, une carte de réservation nominative est distribuée aux personnes demandeuses d'un lit après un bref entretien avec un travailleur social. Les résidents lausannois ainsi que les femmes, les personnes âgées et malades non résidentes recevront des durées de séjour en hébergement d'urgence de 14 nuits, renouvelables. Les enfants accompagnés d'un adulte recevront des durées de 30 nuits, renouvelables. Quant aux hommes non résidents, ils recevront des durées de sept nuits, renouvelables dans la mesure des places disponibles. Dans la mesure où les lieux d'hébergement sont souvent pleins, il est possible que les usagers doivent attendre quelques jours avant de pouvoir dormir dans l'un des hébergements.

Les hébergements de la Ville accueillent des personnes en grande précarité, souvent sans revenu et donc sans logement. Ils ne sont pas destinés aux requérants d'asile ni aux personnes déboutées, qui relèvent de l'EVAM. De même, ils ne sont pas en mesure d'accueillir les sans-abris de tout le canton, voire d'ailleurs.

Pendant les six mois d'ouverture de l'hiver passé (mi-octobre 2014 à avril 2015), l'abri a accueilli 838 sans-abri différents de 66 nationalités, en léger recul en comparaison de l'hiver d'avant où 900 personnes différentes avaient été accueillies. Une moyenne de 9 personnes par soir ont été refusées à l'entrée de l'abri.

Le service social est prêt, comme l'année passée, à déployer si nécessaire un «plan grand froid», qui permet d'augmenter temporairement la capacité d'accueil des trois hébergements en cas de températures très basses.

Informations pratiques

Abri de la Vallée-de-la Jeunesse: chemin de la Prairie. Arrêt du M1: Provence. Tél : 021 625 27 06.
Horaires d'ouverture: de 21h30 à 8h30. Se présenter à 21h15 avec la carte de réservation.
Les enfants accompagnés d'un adulte sont admis.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, tél. 021 315 62 00
- Michel Cornut, chef du service social Lausanne, tél. 021 315 76 10; 079 610 05 95

Lausanne, le 25 septembre 2015